



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes

## **Comité régional de l'installation transmission (CRIT) Auvergne-Rhône-Alpes**

**Réunion du 11 mars 2022 en visioconférence**

**Relevé de conclusions**

### **1) Personnes présentes : voir fiche de présence jointe au compte-rendu**

### **2) Ordre du jour du CRIT :**

1. Bilan des installations et des aides à l'installation et à la transmission en agriculture en 2021,
2. Bilan de l'activité des points accueil installation (PAI), des centres d'élaboration des plans de professionnalisation personnalisés (CEPPP) et des stages 21 heures,
3. Préparation de la programmation du FEADER en 2023-2027
4. Questions diverses.

### **3) Introduction**

Introduction par Jean-Pierre TAITE, vice-président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, délégué à l'agriculture et par Michel SINOIR, Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Auvergne-Rhône-Alpes.

### **4) Présentation du diaporama**

Le diaporama présenté est disponible en téléchargement sur le site Internet de la DRAAF.

#### **Bilan des installations et des aides à l'installation et à la transmission**

- Bilan des installations d'après les données MSA (installations non aidées et aidées) : présentation par Benoit Fontaine du service régional d'information statistique, économique et territoriale de la DRAAF
- Bilan des installations avec DJA de 2014 à 2021 et des aides à l'accompagnement de l'installation et de la transmission de l'Etat : présentation par François Chavent du service régional d'économie agricole de la DRAAF
- Bilan des aides à l'accompagnement de l'installation et de la transmission du Conseil régional : présentation par Anne-Cécile Gardet chargée de mission à la Région Auvergne-Rhône-Alpes

**Voir le diaporama téléchargeable sur le site Internet de la DRAAF à l'adresse : <https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/CRIT-Comite-regional-de-l>**

Michel Sinoir (directeur de la DRAAF) : En AURA, on n'a jamais perdu aussi peu d'agriculteurs. Mais la part des agriculteurs de plus de 60 ans reste importante.

Dans la Région le taux de pénétration des installations aidées et des aides à l'installation est plutôt meilleur que dans d'autres Régions.

Aujourd'hui un équilibre s'est créé entre les installations dans le cadre familial et celles hors du cadre familial. La diversité des installations est différente de celle d'il y a 10 ans, avec une augmentation des installations en maraîchage.

Patrick Laot (président délégué de Groupama) : Une attention à porter sur la question de l'emploi en agriculture, le nombre d'agriculteurs a baissé mais pas le nombre d'emplois dans le secteur agricole.

**Bilan d'activité des PAI- CEPPP – stages 21h** : présentation par Chantal Lamadon de la chambre régionale d'agriculture

**Voir le diaporama sur le site Internet de la DRAAF**

Inquiétudes sur la problématique de financement des formations des porteurs de projet. Les choses rentrent dans l'ordre pour les formations techniques mais pour les formations entrepreneuriales, les sources de financement sont variées. Il faut analyser la situation de chaque porteur de projet (contributrice VIVEA, contributrice au Compte Personnel de Formation (CPF)...). La personne doit parfois compenser elle-même sa formation.

Michel Sinoir : cette problématique est transversale sur tous les types de métiers. Surprenant que cela représente 30 % des entrants dans le parcours. On voit deux évolutions majeures dans l'enseignement agricole : les formations courtes professionnalisantes explosent et les CFPPA offrent un appui aux personnes pour trouver des financements complémentaires. C'est une nouvelle activité des CFPPA. 7 % des jeunes dans l'enseignement agricole viennent du milieu agricole. Le sujet de l'acculturation est dominant.

Gilbert Guignand (président de la chambre régionale d'agriculture) : Si on veut des installations réussies, il leur faut des formations complémentaires. 30% des jeunes ont un besoin de formations complémentaires avant de s'installer

Chantal Lamadon : entre 30 et 35 % des personnes dans le cadre des PPP n'ont pas un CPF suffisant leur permettant de financer leur formation.

Damien Jacquemont (directeur de VIVEA) : VIVEA ne peut pas assurer le financement de toutes les personnes, 58% des personnes en PAI n'ont pas de cursus agricole, mais VIVEA reste le 1<sup>er</sup> financeur des parcours de formation à l'installation et continue de financer les personnes qui ont un CPF à 0.

Clément Rivoire (Jeune agriculteur) : Nécessité de trouver des passerelles entre la formation initiale et la formation professionnelle dans le monde agricole.

## **Préparation de la programmation du FEADER en 2023-2027**

Présentation par Pierre-Emmanuel Mulo, responsable du service FEADER, Guillaume Cloye, responsable du service agriculture et agroalimentaire et Anne-Cécile Gardet, chargée de mission (Région Auvergne-Rhône-Alpes).

- **Éléments de contexte liés à l'élaboration du programme FEADER 23-27**
- **Proposition pour la prochaine DJA**, sous réserve des adaptations des textes réglementaires à venir.

- **Début de mise en œuvre du nouveau programme :**

S'il ne reste plus de crédits FEADER fin 2022, la nouvelle DJA démarrera au 1<sup>er</sup> janvier 2023

S'il reste des crédits FEADER non consommés fin 2022, ils pourront être consommés en 2023 à condition de prolonger les PDR actuels. Cela permettrait de ne pas perdre de crédit et de financer le plus de projets possibles. Cette prolongation des PDR pourrait être différente entre l'Auvergne et Rhône-Alpes.

Si le PDR n'est pas prolongé, les installations avec la nouvelle DJA devront obligatoirement être postérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Il est important d'anticiper au maximum les installations prévues fin 2022 et celles pour les personnes proches de l'âge limite de 40 ans afin de présenter les dossiers aux derniers comités de sélection de l'année 2022 (CDOA ou CPRI).

- **Chantiers restant à mener**
- **Coopération parcours installation**
- **Priorité 2 du programme FEADER régional : La transition climat et environnement du secteur agricole -> aides aux investissements majorées pour les installations**
- **Les prochaines étapes du PSN**

**Voir le diaporama sur le site Internet de la DRAAF**

## **5) Débat entre les membres du CRIT**

Damien Jacquemont (VIVEA) précise que VIVEA est à la disposition de la Région pour la mise en place de la formation prévue dans la coopération parcours installation.

Isabelle Lecuyer (ARDEAR) regrette que l'ARDEAR n'ait pas été associées aux groupes de travail

Laurent Joly (Confédération paysanne) s'interroge sur la modulation formation de la DJA. Il fait remarquer que les personnes qui sont HCF avaient souvent des formations non agricoles et, pour s'installer, elles ne font souvent qu'une formation de BPREA. Par conséquent elles ne pourront pas bénéficier de la modulation formation, et comme il n'y aura plus de modulation HCF, cela peut apparaître comme une sorte de double peine.

Gildas Lilbert (Région) estime que la durée d'expérience salariale demandée pour la modulation formation (24 mois) est trop longue.

Emilien Veysseyre (Celavar couveuse régionale des espaces tests) : demande si on pourrait intégrer d'une manière ou d'une autre, les phases de tests dans l'expérience qui serait prise en compte pour la modulation formation. La Région indique qu'elle va y réfléchir.

Christian Gogny (Crédit Mutuel) demande si seul le salariat sera pris en compte pour obtenir l'expérience professionnelle de 24 mois ou si une pré installation de 24 mois pourrait être prise en compte. La Région indique que cela ne répond pas à l'objectif de la modulation.

Léa Perrotin (ARDEAR), demande pourquoi la modulation HCF disparaît alors que dans le début de la présentation on a vu que cela concernait 47% des dossiers.

Pierre-Emmanuel Mulot (Région) précise que la suppression de la modulation HCF s'explique en grande partie dans un souci de simplification. Dans la modulation HCF actuelle on a besoin de construire un arbre généalogique parfois compliqué et dans le cas des installations en société cela nécessite de vérifier tous les liens avec les familles des autres associés.

Carlo Caschetta (Région) : rappelle que l'objectif de la Région est de maintenir une DJA de base forte, la plus forte de la France métropolitaine. La DJA moyenne devrait être autour de 40 000 €. Préférons-nous une DJA simple et forte ou une DJA plus compliquée et plus faible ? Une DJA simple permet également de limiter le temps d'instruction des dossiers.

Crédit Agricole Centre Est demande si les JA devront obligatoirement obtenir un accord bancaire sur le financement de leur projet pour pouvoir bénéficier de la DJA. La Région indique que cela n'a pas encore été précisé.

Remi Jousserand (chambre d'agriculture 42) : Le BPREA permet à des personnes d'entrer dans le monde agricole mais ils ne sont pas suffisamment formés, il est nécessaire de compléter leur formation.

Anthony Fayolle (chambre d'agriculture 43) : la modulation formation, donnera un signe pour encourager les jeunes à continuer leur parcours de formation.

Lionel Roux (FRAB) demande s'il est prévu d'interdire le retour dans l'agriculture conventionnelle de terrains qui auraient la certification pour l'agriculture biologique.

Michel Sinoir (DRAAF) répond que cela relève de la réglementation sur le contrôle des structures. Le schéma des structures est en cours de révision et prendra en compte cette dimension. Dans le cadre du schéma directeur on estime que la première priorité est l'installation, et par conséquent, le maintien des terres en AB relève d'une priorité un peu inférieure par rapport à l'installation. Mais la conversion vers le bio continuera à être subventionnée. A noter également que cela doit être mis en perspective avec les données du marché. On observe un certain ralentissement des conversions qui s'explique par des conditions de marché (lait et œuf bio en crise).

Laurent Joly (Confédération paysanne) : La question du revenu minimum exigé est importante. Les revenus des agriculteurs sont très variables, surtout dans les premières années d'installation. Certains craignent de ne pas atteindre le revenu minimum demandé.

Clément Rivoire (Jeune agriculteur) : Si on ne demande pas un revenu minimum on risque de ne pas avoir de projet viable dans le temps.

Michel Sinoir : en 2022, il sera nécessaire d'être le plus efficient possible dans l'utilisation des fonds FEADER pour l'année à venir. Le transfert du FEADER de l'Etat vers la Région se fera dans de bonnes conditions et il n'y aura pas de trous d'air.

Emmanuel Ferrand (Conseiller régional) : tout sera fait pour que le transfert se passe bien et dans l'idéal, il ne faudrait pas que les porteurs de projets remarquent le changement administratif. La Région a choisi de maintenir des fonds importants pour l'installation des jeunes agriculteurs, ces crédits seront utilisés et consommés. L'installation doit pouvoir se faire dans de bonnes conditions dans notre Région. Nous avons besoin de toutes les agricultures pour produire en qualité comme en quantité. Nous devrions être opérationnels en 2023 pour le changement de programmation, un prochain CRIT sera prévu en 2022 pour finaliser ces différents dispositifs